

Le Monde - 1^{er} novembre 2012

La France, phare du cinéma mondial ?

Un premier bilan du dispositif d'aide aux cinémas du monde a été dévoilé à Montpellier

Cinéma

Montpellier

Envoyée spéciale

Les premiers pas de l'Aide aux cinémas du monde (ACDM) sont attendus au tournant. L'ACDM, nouvel outil de coproduction internationale, lancé au printemps par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et par l'Institut français, sera-t-il à la hauteur de son prédécesseur, le précieux Fonds Sud ? Créé en 1984, ce dernier a fait émerger de grands réalisateurs qui font carrière, aujourd'hui, dans les plus prestigieux festivals : le Franco-Cambodgien Rithy Panh, le Haïtien Raoul Peck, le Chilien Patricio Guzman, ou encore le Thaïlandais Apichatpong Weerasethakul, dont le film *Uncle Boonmee, celui*

Au total,
une cinquantaine
de films seront aidés
sur un an
— uniquement des
longs-métrages

qui se souvient de ses vies antérieures, a obtenu la Palme d'or à Cannes, en 2010.

Une première réponse, plutôt rassurante, a été donnée au festival Cinemed, qui se tient à Montpellier du 26 octobre au 3 novembre. Lundi 29 octobre, Michel Plazanet, du CNC, et Nathalie Streiff, de l'Institut français, sont venus présenter un premier bilan de l'ACDM. Au terme de six mois de rodage, vingt-cinq projets (vingt-deux fictions, trois documentaires) ont été retenus, parmi lesquels douze premiers et deuxièmes films.

Au total, une cinquantaine de films seront aidés sur un an (uniquement des longs-métrages de cinéma). Les heureux élus de la deuxième commission d'octobre, laquelle vient tout juste de rendre ses arbitrages, sont pour la plupart des jeunes figures du cinéma, et ne sont pas des Occidentaux — le seul Européen étant le Tchéque Petr Václav. Citons, entre autres, Pepe Diokno (Philippines), Walid Taya (Tunisie), Pablo Lamar (Paraguay) ou Raphaël Nadjari (Israël).

Certes, les sommes accordées sont modestes et n'atteignent jamais le montant maximum prévu de 250 000 euros pour l'aide à la production (l'aide à la finition, après réalisation, est, quant à elle,

plafonnée à 50 000 euros). Autre problème, l'aide de l'ACDM ne peut pas être cumulée avec celle du Cosip, sorte de fonds de soutien de l'audiovisuel, ce qui était toléré avec le Fonds Sud. Globalement, l'enveloppe se retrouve appauvrie et le risque de saupoudrage existe. Mais aucun faux pas n'a pu être constaté par les professionnels qui suivent l'affaire de près.

Les craintes sont essentiellement liées aux nouveaux contours de l'ACDM : ouverte aux cinéastes du monde entier, et non plus « réservée », de fait, à ceux qui sont issus de pays pauvres, l'ACDM peut, en théorie, soutenir un réalisateur français, reconnu, qui tournerait un film à l'étranger. Ainsi, Arnaud Desplechin a pu déposer un dossier pour son prochain long-métrage tourné aux États-Unis, en langue anglaise, et doté de plus de dix millions de budget... Desplechin n'a finalement pas décroché l'aide, mais l'épisode a suscité quelques inquiétudes.

Le tandem dépêche à Montpellier, Michel Plazanet et Nathalie Streiff, a fait preuve de pédagogie. L'ACDM a fusionné le Fonds Sud et l'Aide aux films en langue étrangère (AFLE), qui permettait de soutenir un petit club de cinéastes étrangers emblématiques, tels Pedro Almodovar, Youssef Chahine, Michael Haneke... Avec une enveloppe de 6 millions d'euros, l'ACDM est mieux dotée que le Fonds Sud et l'AFLE réunis (environ 3,5 millions d'euros). « Il faut sortir les cinéastes du Sud du ghetto. Avec l'ACDM, le projet d'un réalisateur africain, par exemple, est examiné au même titre que celui d'un Italien ou d'un Argentin. Certains apprécient », plaide ainsi Nathalie Streiff.

Quelques règles ont été aménagées pour éviter de pénaliser les cinéastes les plus fragiles. Par exemple, pour être éligibles, les postulants à l'ACDM doivent avoir déjà conclu un accord de coproduction avec une société française. Cette condition aurait pu exclure des candidats qui ne sont pas introduits dans les circuits internationaux. Les réalisateurs issus de pays à faibles ressources ne sont donc pas obligés de remplir ce critère : « Le Palestinien Rashid Mashharawi a pu décrocher l'ACDM sans accord de coproduction avec la France. Mais, dans l'heure qui a suivi l'annonce des résultats, il a trouvé un partenaire français », raconte Michel Plazanet. La France, dit-il, doit rester « le phare » du cinéma. ■

CLARISSE FABRE